

**Guide de concordance des référentiels de formation des arrêtés  
du 31 juillet 2024 relatif au DE PPH et du 2 août 2006 relatif DPPH**

**Guide de concordance des référentiels de formation des arrêtés du 31 juillet 2024 relatif au diplôme d'Etat de préparateur en pharmacie hospitalière (DE PPH) et du 2 août 2006 relatif au diplôme de préparateur en pharmacie hospitalière (DPPH)**

**Sont concernés :**

**1. Les étudiants en situation de redoublement ou en reprise d'études après une interruption de formation suivie selon le programme défini dans l'arrêté du 2 août 2006 précité et les apprenants ayant débuté leur formation avant le 1<sup>er</sup> septembre 2024 et non présentés en jury de certification au 31 décembre 2024** (art. 29 de l'arrêté du 31 juillet 2024 suscité : dispositions transitoires).

Le directeur en concertation avec l'équipe pédagogique s'appuie sur ce guide de concordance pour construire la suite du parcours de formation et déterminer, pour chaque étudiant concerné, le nombre de périodes en milieu professionnel, la durée de ces périodes et la discipline en fonction de son parcours et des compétences à valider. Après consultation de l'instance compétente, les situations de ces étudiants sont soumises à validation du directeur du CFPPH.

**2. Les personnes ayant opté pour un complément par la voie de la formation dans le cadre du programme des études conduisant au diplôme et s'inscrivant en CFPPH jusqu'au 31 décembre 2024.**

Le directeur en concertation avec l'équipe pédagogique s'appuie sur ce guide de concordance pour construire le complément de formation et déterminer, pour chaque personne, le nombre de périodes en milieu professionnel, la durée de ces périodes et la discipline en fonction de ses expériences, activités et formations antérieures et des compétences restant à valider.

L'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 en cours de validité est obligatoire pour la présentation au jury de certification

DE PPH grade licence (annexe III référentiel de formation de l'arrêté du 31 juillet 2024)		DPPH (annexe II référentiel de formation de l'arrêté du 2 août 2006)		Modalités de validation		
<b>Domaine de compétences 1</b> Délivrer des produits de santé après analyse des ordonnances ou des demandes en lien avec les activités de la pharmacie à usage intérieur en transmettant des informations et des conseils nécessaires à leur bon usage et en coopérant avec les autres professionnels de santé	<b>C1 - Délivrer des produits de santé après analyse des ordonnances ou des demandes, en utilisant les outils de sécurisation adaptés, dans le respect des exigences techniques et réglementaires, afin d'assurer l'efficacité de la prise en charge de la personne</b> Analyser les ordonnances ou les demandes de produits de santé, au regard des exigences techniques et réglementaires propres aux pharmacies à usage intérieur en utilisant les outils de sécurisation adaptés afin de détecter des problèmes liés à la thérapeutique et d'évaluer leur conformité Mettre en œuvre la préparation et la délivrance des unités des produits de santé en vérifiant leur identité et l'intégrité de leur conditionnement et en utilisant les outils adaptés, dans le respect de la réglementation, afin d'assurer la sécurisation de la délivrance Mettre en œuvre des actions correctives en cas de non-conformités ou erreurs afin de garantir la qualité et la traçabilité de la délivrance Enregistrer les données concernant les produits de santé à l'aide des outils adaptés afin d'en assurer le suivi et la traçabilité Informer les personnes soignées, les utilisateurs ou les aidants, le cas échéant sur l'utilisation, le mode d'administration, les interactions médicamenteuses, les conditions de conservation, de stockage et les modalités de reconstitution des médicaments afin de garantir le bon usage des produits de santé	<b>UE 1</b> <b>Préparation et délivrance des produits de santé</b>	<b>UC1 - Analyser les demandes et les ordonnances au regard des exigences techniques et réglementaires propres aux pharmacies à usage intérieur</b> Evaluer la conformité et la recevabilité de la demande selon la réglementation et les procédures internes de la pharmacie à usage intérieur Identifier les ordonnances et les demandes prioritaires Détecter les éléments d'analyse de la prescription : interactions, incompatibilités, redondances Déceler des erreurs de posologie Evaluer le degré de gravité de la situation nécessitant l'intervention du pharmacien Rechercher, selon les protocoles établis, les informations sur les substitutions et produits disponibles Utiliser les logiciels et autres outils d'analyse de prescription Traduire de manière opérationnelle les décisions des comités institutionnels (COMEDIMS, CSIMR, CLIN...) Etablir le lien entre la prescription et la délivrance Formuler des recommandations sur le bon usage du médicament	<b>Module 1</b>	<b>Si UC1 (2006) non validée :</b> - réalisation et validation de l'UE 1 (2024) - et validation de la compétence C1 en stage	
	<b>C2 - Réaliser des bilans médicamenteux dans le cadre de la conciliation médicamenteuse aux points de transition (ville-hôpital-ville) en coopérant avec le pharmacien dans les actions de pharmacie clinique après avoir repéré les personnes éligibles et recueilli les informations dans le respect de la réglementation et à l'aide d'outils adaptés</b> Recueillir les informations nécessaires auprès des personnes soignées et des professionnels de santé afin de vérifier la possibilité de réalisation des bilans de médication ou des plans de prises personnalisés Réaliser des bilans médicamenteux ou des plans de prises personnalisés auprès des personnes soignées dans le cadre du processus de conciliation des traitements médicamenteux aux points de transition (ville-hôpital-ville)	<b>UE 2</b> <b>Bilans médicamenteux, conciliation des traitements médicamenteux et actions de pharmacie clinique</b>				Réalisation et validation de l'UE 2 (2024) et validation de la compétence C2 en stage
	<b>C3 - Conduire des entretiens ciblés de prévention, d'information et d'actions d'éducation thérapeutique de la personne dans un cadre pluri professionnel afin d'assurer un bon usage des produits de santé et une bonne observance du traitement</b> Conduire des entretiens de prévention, d'information et d'actions d'éducation thérapeutique auprès de la personne soignée et/ou ses aidants et des professionnels de santé, en utilisant des outils et aides adaptés afin de promouvoir des actions de prévention à la santé Formuler des recommandations relatives à la prise de médicaments et l'utilisation de dispositifs médicaux, auprès de la personne soignée et/ou de ses aidants afin de les accompagner dans le bon usage des médicaments et l'utilisation adaptée des dispositifs médicaux	<b>UE 3</b> <b>Prévention, information et éducation thérapeutique du patient</b>				Réalisation et validation de l'UE 3 (2024) et validation de la compétence C3 en stage

**Guide de concordance des référentiels de formation des arrêtés  
du 31 juillet 2024 relatif au DE PPH et du 2 août 2006 relatif DPPH**

DE PPH grade licence (annexe III référentiel de formation de l'arrêté du 31 juillet 2024)		DPPH (annexe II référentiel de formation de l'arrêté du 2 août 2006)		Modalités de validation	
<b>Domaine de compétences 2</b> Réaliser des préparations dans un cadre hospitalier dans le respect de la réglementation, des procédures, des consignes d'hygiène, de sécurité, de radioprotection et de l'environnement	<b>C4 - Réaliser des préparations au sein de la pharmacie à usage intérieur et des préparations radio pharmaceutiques dans le respect de la réglementation, des procédures et des consignes d'hygiène, de sécurité, de radioprotection et de l'environnement, en contrôlant la qualité des étapes de production afin de prévenir tout risque durant les opérations réalisées</b> Mettre en œuvre les différentes opérations de préparation et de conditionnement de préparations à usage hospitalier (médicaments radio pharmaceutiques, cytotoxiques, anticorps monoclonaux, médicaments de thérapie innovante stériles, produits de nutrition parentérale, médicaments pour essais cliniques, ...), dans le respect de la réglementation, en adaptant sa tenue professionnelle, sa technique, sa gestuelle en fonction du classement de la zone de préparation afin de prévenir tout risque lié à ses manipulations Organiser l'espace de travail et les flux physiques en fonction des règles d'hygiène, de qualité, de sécurité et de radioprotection afin d'éviter tout risque de contamination Organiser et conduire la préparation et le déroulement des opérations de préparations à l'aide des équipements adaptés, et coordonner ses activités avec les collaborateurs ou des sous-traitants, le cas échéant, afin d'assurer une préparation adaptée aux impératifs des services hospitaliers Calculer les activités radioactives en tenant compte des prescriptions, de l'heure d'administration et de la décroissance radioactive du produit afin d'adapter les opérations de production Gérer le flux des déchets en prenant en compte leur spécificités : déchets radioactifs, déchets de produits cytotoxiques afin d'éviter tout risque de contamination Enregistrer l'ensemble des étapes de préparation et de conditionnement à l'aide des outils adaptés afin d'assurer leur traçabilité	<b>UE 4.1</b> <b>Chimiothérapie, nutrition parentérale, préparations stériles et non stériles</b>	<b>Eléments de compétences concernés de l'UC4 - Organiser, conduire et mettre en oeuvre les préparations magistrales, hospitalières, les opérations de reconstitution et le conditionnement</b> Identifier les différentes opérations de préparation, de conditionnement et de reconstitution à réaliser à partir des demandes et des protocoles de préparation Organiser la préparation et le déroulement des opérations Organiser l'espace de travail et les différents flux physiques en fonction des règles hygiène/qualité/sécurité Adapter sa tenue de travail, sa technique, sa gestuelle en fonction de la zone d'activité à atmosphère contrôlée Calculer les dosages et peser, doser ou mesurer les produits conformément aux demandes et aux protocoles de préparation Effectuer les opérations de préparation, magistrales et hospitalières, de reconstitution et de conditionnement	<b>Module 4</b>	Si UC4 (2006) non validée et UCS (2006) validée : - réalisation et validation de l'UE 4.1 (2024) - et validation de la compétence C4 en stage
		<b>UE 4.2</b> <b>Radiopharmacie et radioprotection</b>	<b>Eléments de compétences concernés de l'UC5 - Organiser, conduire et mettre en oeuvre les préparations de médicaments radiopharmaceutiques</b> Identifier les différentes opérations de préparation et de conditionnement concernant les médicaments radiopharmaceutiques Identifier les risques associés à la manipulation de produits radioactifs et mettre en oeuvre les mesures à prendre en cas d'incident ou d'accident d'exposition ou de contamination radioactive Adapter sa tenue professionnelle, sa technique, sa gestuelle en fonction du classement de la zone ; Utiliser les appareils de radioprotection selon la nature du risque Organiser et conduire la préparation et le déroulement des opérations, et coordonner ses activités avec les collaborateurs en fonction des impératifs du service hospitalier Organiser l'espace de travail et les flux physiques en fonction des règles d'hygiène, de qualité, et de radioprotection Calculer les activités radioactives et adapter les opérations de production en tenant compte des prescriptions, de l'heure d'administration et de la décroissance radioactive du produit Gérer les déchets radioactifs	<b>Module 5</b>	
	<b>C5 - Réaliser des analyses adaptées (physico chimiques, biologiques, microbiologiques et de radioactivité) pour contrôler la qualité des produits à chacune des étapes dans le respect de la réglementation et des règles d'hygiène et sécurité</b> Préparer les équipements de contrôles nécessaires à l'analyse des matières premières, produits en cours et produits finis afin de s'assurer le leur conformité, de leur étalonnage et de leur qualification Contrôler les matières premières, produits en cours de fabrication et préparations réalisées à l'aide des équipements étalonnés et adaptés afin de garantir leur qualité et leur conformité aux spécifications Mettre en œuvre les mesures et actions correctives adaptées en cas d'incident ou d'accident d'exposition ou de contamination radioactive afin d'éviter tout risque de contamination Enregistrer l'ensemble des résultats des contrôles à l'aide des outils adaptés afin d'assurer leur traçabilité	<b>UE 5</b> <b>Contrôles des préparations</b>	<b>Eléments de compétences concernés de l'UC4 - Organiser, conduire et mettre en oeuvre les préparations magistrales, hospitalières, les opérations de reconstitution et le conditionnement</b> Ajuster les paramètres et les réglages des équipements de fabrication et de conditionnement et utiliser les équipements Identifier et réaliser les contrôles nécessaires au déroulement du procédé : équipements, paramètres, matières, produits Rectifier les opérations de production en fonction du résultat des contrôles Analyser les anomalies, leur degré de gravité et identifier les mesures à prendre	<b>Module 4</b>	Si UC4 (2006) et/ou UC5 (2006) non validées : - réalisation et validation de l'UE 5 (2024) - et validation de la compétence C5 en stage
			<b>Eléments de compétences concernés de l'UC5 - Organiser, conduire et mettre en oeuvre les préparations de médicaments radiopharmaceutiques</b> Paramétrer et utiliser les équipements de préparation et de contrôle des médicaments radiopharmaceutiques Identifier et réaliser les contrôles nécessaires au déroulement des procédés (produits, équipements, environnement) Contrôler le circuit des produits radiopharmaceutiques (trousses, générateurs, précurseurs, médicaments radiopharmaceutiques) de la commande à leur élimination Analyser les anomalies, leur degré de gravité, identifier les mesures à prendre et en rendre compte	<b>Module 5</b>	

**Guide de concordance des référentiels de formation des arrêtés**  
**du 31 juillet 2024 relatif au DE PPH et du 2 août 2006 relatif DPPH**

DE PPH grade licence (annexe III référentiel de formation de l'arrêté du 31 juillet 2024)		DPPH (annexe II référentiel de formation de l'arrêté du 2 août 2006)		Modalités de validation
<b>Domaine de compétences 3</b> Mettre à disposition des dispositifs médicaux stériles et implantables dans le respect de la réglementation, des procédures, des consignes d'hygiène et de sécurité	<b>C6 - Mettre à disposition des dispositifs médicaux stériles et implantables en assurant le référencement, la traçabilité et l'information des utilisateurs afin de sécuriser les flux et d'en assurer un bon usage</b> Analyser les demandes de dispositifs médicaux, au regard des exigences techniques et réglementaires propres aux pharmacies à usage intérieur en utilisant les outils de sécurisation adaptés afin d'évaluer leur conformité Réaliser la mise à disposition des dispositifs médicaux en vérifiant leur identité et l'intégrité de leur conditionnement et en utilisant les outils adaptés, dans le respect de la réglementation, afin d'assurer la sécurisation de la délivrance Mettre en œuvre des actions correctives en cas de non-conformités ou erreurs afin de garantir la qualité et la traçabilité de la délivrance Enregistrer les données concernant les produits de santé à l'aide des outils adaptés afin d'en assurer le suivi et la traçabilité Informer les personnes soignées, les utilisateurs ou les aidants, le cas échéant sur l'utilisation, afin de garantir le bon usage des produits de santé	<b>UE 6</b> <b>Evaluation et référentiels de bon usage des dispositifs médicaux, dispositifs médicaux stériles et implantables, circuits et référencement</b>	<b>UC2 - Analyser les prescriptions ou les demandes de dispositifs médicaux</b> Evaluer la conformité et la recevabilité de la demande selon la réglementation spécifique aux dispositifs médicaux (DM) Identifier les demandes prioritaires Détecter une incompatibilité physico-chimique Evaluer le degré de gravité de la situation nécessitant l'intervention du pharmacien Rechercher, selon les protocoles établis, les informations sur les substitutions et produits disponibles selon les classes de dispositifs médicaux Formuler des recommandations d'utilisation Traduire de manière opérationnelle les décisions des comités institutionnels portant sur les dispositifs médicaux (COMEDIMS, CLIN...) Evaluer les pratiques d'utilisation des dispositifs médicaux et assurer le suivi des essais Etablir le lien entre la prescription et la délivrance	<b>Module 2</b>  <b>Si UC2 (2006) non validée :</b> - réalisation et validation de l'UE 6 (2024) - et validation de la compétence C6 en stage
	<b>C7 - Mettre en œuvre les étapes du processus de stérilisation des dispositifs médicaux et leur contrôle en assurant leur traçabilité et dans le respect des réglementations, du système qualité et des conditions d'hygiène et de sécurité afin d'assurer leur qualité et leur conformité aux spécifications</b> Superviser le déroulement des opérations de stérilisation dans le cadre d'un travail en équipe pluridisciplinaire afin d'assurer une préparation adaptée aux impératifs des services hospitaliers Proposer les supports de présentation, configurations et emballages adaptés lors du référencement d'un nouveau dispositif médical à stériliser Mettre en œuvre les différentes opérations de stérilisation à l'aide des équipements adaptés, dans le respect de la réglementation, en adaptant sa tenue professionnelle, sa technique, sa gestuelle en fonction du classement de la zone de préparation afin de prévenir tout risque lié à ses manipulations Organiser l'espace de travail et les flux physiques en fonction des règles d'hygiène, de qualité et de sécurité afin d'éviter tout risque de contamination Gérer le flux des déchets selon la réglementation afin d'éviter tout risque de contamination et de respecter les règles de protection de l'environnement Contrôler la conformité de son action à chaque étape de son travail selon le système d'assurance qualité en vigueur, les préparations réalisées à l'aide des équipements adaptés Réaliser l'ensemble des contrôles nécessaires au déroulement des procédés de stérilisation (contrôle documentaire, contrôle des paramètres, contrôle de la qualité et de la conformité des matières, contrôles en cours et contrôles des dispositifs médicaux selon les spécifications) afin de garantir la qualité des opérations Enregistrer l'ensemble des étapes de stérilisation et des contrôles réalisés à l'aide des outils adaptés afin d'assurer leur traçabilité	<b>UE 7</b> <b>Préparation et contrôles des étapes du processus de stérilisation des dispositifs médicaux</b>	<b>Éléments de compétences concernés de l'UC6 - Organiser, conduire et mettre en œuvre des opérations de stérilisation des dispositifs médicaux</b> Organiser l'espace de travail et les différents flux physiques en fonction des besoins et des règles d'hygiène/qualité/sécurité Identifier les différentes étapes ou phases du processus de stérilisation Organiser la préparation et le déroulement des opérations de stérilisation dans le cadre d'un travail en équipe pluridisciplinaire Conduire, mettre en œuvre les opérations de stérilisation et en assurer la traçabilité	<b>Module 6</b>  <b>Si UC6 (2006) non validée :</b> - réalisation et validation de l'UE 7 (2024) - et validation de la compétence C7 en stage
	<b>C8 - Contrôler l'environnement et les équipements en stérilisation afin de prévenir tout risque infectieux</b> Réaliser le contrôle des zones de production en utilisant les équipements appropriés afin de s'assurer de leur conformité Contrôler l'état et le bon fonctionnement des équipements de stérilisation afin de s'assurer de leur conformité et de mettre en œuvre les opérations de maintenance de premier niveau nécessaire, le cas échéant Apporter des conseils concernant la mise en œuvre des protocoles d'hygiène et de stérilisation aux collaborateurs et intervenants afin d'assurer l'application et le respect des règles ; - élaborer tout ou partie d'un protocole d'hygiène permettant de prévenir tout risque de contamination Analyser les écarts entre les pratiques, les recommandations et la réglementation dans le champ de l'hygiène afin d'identifier et de proposer des actions correctives Mettre en œuvre les mesures et actions correctives adaptées en cas de non-conformités ou d'anomalies afin d'éviter de prévenir tout risque de contamination	<b>UE 8</b> <b>Prévention du risque infectieux, surveillance et contrôle de l'environnement et des équipements en stérilisation</b>	<b>Éléments de compétences concernés de l'UC6 - Organiser, conduire et mettre en œuvre des opérations de stérilisation des dispositifs médicaux</b> Identifier les sources et les voies de biocontamination pour l'homme et son environnement Appliquer les règles et procédures spécifiques d'hygiène, d'habillage et de déplacement et adapter sa technique en fonction de la zone d'activité Utiliser les équipements de stérilisation et mettre en œuvre les maintenances de premier niveau Utiliser des techniques d'analyse et de contrôle visant à vérifier les équipements, les paramètres de la stérilisation, la stérilité des produits Rectifier les opérations de production en fonction du résultat des contrôles Identifier toute anomalie dans le déroulement du procédé et alerter les personnes responsables et prendre les mesures correctives	<b>Module 6</b>  <b>Si UC6 (2006) non validée :</b> - réalisation et validation de l'UE 8 (2024) - et validation de la compétence C8 en stage

**Guide de concordance des référentiels de formation des arrêtés  
du 31 juillet 2024 relatif au DE PPH et du 2 août 2006 relatif DPPH**

DE PPH grade licence (annexe III référentiel de formation de l'arrêté du 31 juillet 2024)		DPPH (annexe II référentiel de formation de l'arrêté du 2 août 2006)		Modalités de validation
<b>Domaine de compétences 4</b> Travailler au sein d'une équipe pluri professionnelle dans un but de coopération, d'organisation et de continuité de service	<b>C9 - Gérer les flux et les stocks de médicaments, de dispositifs et fluides médicaux au sein de la pharmacie à usage intérieur et dans les stocks déportés dans les unités de soins et plateaux techniques dans le respect des procédures</b> Organiser la gestion des stocks de médicaments et de dispositifs médicaux à la pharmacie à usage intérieur et dans les stocks déportés dans les unités de soins et plateaux techniques et leur élimination, dans le respect des règles de conservation et de traçabilité, afin d'éviter les risques de rupture de stock ou de surstock et de garantir la qualité et la conformité du stock Participer aux procédures d'achats et réaliser des commandes Réaliser l'approvisionnement des produits de santé : médicaments, dispositifs et fluides médicaux dans le respect des procédures, selon les données liées au stock afin d'éviter toute rupture de stock Mettre en œuvre les techniques manuelles et informatisées d'archivage des données selon les procédures du service afin d'assurer la traçabilité des données	<b>UE 9</b> <b>Gestion des flux et stocks de médicaments, dispositifs et fluides médicaux</b>	<b>UC7 - Gérer des flux et des stocks de médicaments et de dispositifs médicaux dans l'environnement économique et réglementaire</b> Utiliser le code des marchés publics et les règles d'approvisionnement, de gestion des stocks et de distribution Utiliser les règles de la comptabilité hospitalière et du suivi budgétaire Veiller lors des délivrances à l'état des stocks en fonction des fluctuations de consommation des produits ou dispositifs Calculer les quantités à délivrer Contrôler, trier, orienter et étiqueter réglementairement les différentes matières et produits stockés Utiliser les règles spécifiques de gestion des stocks et de flux des échantillons médicaux, des essais cliniques, des retours de service Analyser les anomalies, leur degré de gravité et identifier les mesures à prendre	<b>Module 7</b>  Si UC7 (2006) non validée : - réalisation et validation de l'UE 9 (2024) - et validation de la compétence C9 en stage
	<b>C10 - Transmettre des informations et données en lien avec la personne soignée en utilisant les outils numériques, aux membres d'une équipe pluri professionnelle dans un but de coopération et de continuité de service</b> Organiser son activité en prenant en compte le travail en équipe, son propre champ d'intervention au regard des fonctions et activités de chaque professionnel afin de développer la coopération au sein de l'équipe pluri professionnelle Enregistrer et traiter les données liées à la personne soignée dans le système informatisé, en utilisant les fonctionnalités des outils numériques, les bases de données et les logiciels métiers, dans le respect des règles liées à la sécurité numérique et la réglementation relative aux données de santé et en sécurisant son environnement numérique de travail et les différents usages afin d'assurer la continuité du service Communiquer avec la personne soignée, son entourage et avec les différents intervenants professionnels, en utilisant les outils appropriés, dans le respect des droits du patient et du secret professionnel afin de faciliter les échanges et la continuité du service	<b>UE 10</b> <b>Santé publique, économie de la santé, droit et éthique, communication et travail interdisciplinaire</b>	<b>Éléments de compétences concernés de l'UC8 - Traiter et transmettre des informations, travailler en équipe, conseiller et encadrer des personnes</b> Collecter et transmettre les informations et les recommandations sur le bon usage des médicaments et des dispositifs médicaux, l'hygiène et la lutte contre les infections nosocomiales dans l'établissement Conseiller le patient ou les professionnels de santé sur l'utilisation et le stockage des médicaments et des dispositifs médicaux stériles ainsi que sur les effets indésirables Créer une relation de confiance avec les patients et les personnels hospitaliers Créer et maintenir les relations nécessaires au travail en équipe Utiliser et alimenter une base documentaire de données actualisées Utiliser les logiciels bureautiques et les logiciels spécifiques	<b>Module 8</b>  Si UC8 (2006) non validée : - réalisation et validation de l'UE 10 (2024) - et validation de la compétence C10 en stage
	<b>C11 - Accompagner les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels, dans la limite de son champ de compétences, dans le respect des personnes, en tenant compte d'éventuels besoins spécifiques de personnes en situation de handicap afin de permettre leur accueil, leur formation et le développement de compétences</b> Organiser, accompagner et superviser l'accueil, l'information et les activités d'apprentissage des personnes en formation afin de faciliter le développement de leurs compétences dans un climat de confiance et bienveillant Mettre en œuvre des actions de formation, de transmission de savoir-faire, sous la forme de conseils, démonstrations, explications et par l'analyse commentée de sa pratique professionnelle afin de permettre leur développement de compétences Evaluer les compétences mises en œuvre par les personnes en formation, en utilisant les outils de suivi de l'apprentissage et en prenant en compte les besoins des personnes en situation de handicap, le cas échéant, afin d'identifier les acquis et les axes de progression à mettre en œuvre	<b>UE 11</b> <b>Pédagogie, tutorat, projet personnel et engagement de l'étudiant</b>	<b>Éléments de compétences concernés de l'UC8 - Traiter et transmettre des informations, travailler en équipe, conseiller et encadrer des personnes</b> Encadrer des personnes en formation Actualiser ses connaissances et utiliser les circuits de formation pour progresser	<b>Module 8</b>  Si UC8 (2006) non validée : - réalisation et validation de l'UE 11 (2024) - et validation de la compétence C11 en stage

**Guide de concordance des référentiels de formation des arrêtés  
du 31 juillet 2024 relatif au DE PPH et du 2 août 2006 relatif DPPH**

DE PPH grade licence (annexe III référentiel de formation de l'arrêté du 31 juillet 2024)			DPPH (annexe II référentiel de formation de l'arrêté du 2 août 2006)		Modalités de validation
<b>Domaine de compétences 5</b> Mettre en œuvre des travaux de recherche et des actions de développement de compétences dans le cadre de démarche d'amélioration continue des pratiques professionnelles	<b>C12 - Analyser des données scientifiques et professionnelles afin d'optimiser sa pratique professionnelle, la qualité et la sécurité des activités réalisées</b> Rechercher et analyser les publications scientifiques et professionnelles et les différentes ressources documentaires internationales afin de suivre les évolutions des connaissances scientifiques et des pratiques professionnelles dans une démarche d'amélioration continue de la qualité des soins Analyser sa pratique professionnelle au regard de l'environnement professionnel, de la réglementation, de l'éthique, des enjeux sociétaux, de développement durable et de l'évolution des technologies en la confrontant à celles de ses pairs et d'autres professionnels afin d'identifier ses besoins en compétences, améliorer sa pratique, ajuster ses interventions, transférer ses savoirs et ses compétences dans différents contextes professionnels et différents modes d'exercice Conduire des actions de recherche ou des études à visée professionnelle en matière de santé en lien avec l'exercice de préparateur en pharmacie hospitalière et élaborer des documents professionnels et scientifiques en vue de leur communication orale et écrite Appréhender les enjeux liés à la santé numérique dans les domaines des données de santé, cyber sécurité, communication en santé, outils numériques, télésanté afin de travailler dans un contexte de digitalisation de l'exercice professionnel et d'accompagner la transformation du système de soins par le numérique	<b>UE 12.1</b> <b>Initiation à la démarche de recherche</b>			Réalisation et validation des UE 12.1 et UE 12.2 (2024) et validation de la compétence C12 en stage
		<b>UE 12.2</b> <b>Anglais</b>			
	<b>C13 - Mettre en œuvre le processus d'amélioration continue de la qualité dans le cadre de ses activités</b> Mettre en œuvre une démarche qualité dans son activité, en utilisant des méthodologies et outils d'évaluation adaptés afin d'assurer un processus d'amélioration continue dans le cadre de ses activités Élaborer des procédures et des modes opératoires dans le cadre de son activité, à l'aide d'outils appropriés afin de garantir la qualité des interventions Mettre en œuvre une démarche de contrôle, de qualification d'équipements et de validation des méthodes, à l'aide des outils appropriés afin d'assurer la qualité, la répétabilité et la fiabilité des méthodes Mettre en œuvre les principes et règles de vigilance : pharmacovigilance, matériovigilance, réactovigilance, identitovigilance, vigilance informatique dans toute activité pour assurer la qualité et la traçabilité des interventions Analyser les non-conformités et les événements indésirables et leurs causes afin de déterminer et mettre en œuvre les mesures curatives ou correctives adaptées à la situation	<b>UE 13</b> <b>Démarche qualité et gestion des risques</b>	<b>UC3 - Assurer la qualité des opérations pharmaceutiques réalisées en pharmacie à usage intérieur</b> Evaluer la conformité de son action à chaque étape de son travail selon le système d'assurance qualité Utiliser les règles, les procédures et les outils de la qualité Rédiger un mode opératoire, des procédures internes, des éléments de processus Adapter sa tenue, son hygiène, ses déplacements et ses interventions aux règles spécifiques en fonction des zones d'activité Evaluer les conséquences d'un défaut de traçabilité Détecter et analyser toute non conformité et adapter les mesures correctives Analyser le fonctionnement d'un équipement, en détecter les anomalies et adapter les opérations de maintenance ou les mesures correctives Analyser la qualité et la conformité d'une matière première ou d'un produit Traiter et suivre les réclamations et les rappels	<b>Module 3</b>	Si UC3 (2006) non validée : - réalisation et validation de l'UE 13 (2024) - et validation de la compétence C13 en stage